L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 6 NOVEMBRE 1846.

IMPRIME ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE
Le journal paraîtra une année d'avance $12
Semestre 6 50
Trimestre 3 25
Comme on pourra cesser sa souscription sans donner avis que cela arrête sa continuation.
ANNONCES. Etre insérée par chaque ligne, pour la première insertion, et cinquante cents par chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

Paquebot de la Côte et de Lafourche. Le bateau à vapeur, nouvellement construit, [illegible] capt. L. Lemée, commencera ses voyages réguliers entre Baton-Rouge et les MERRICKS [illegible] mercredi le 11 Novembre, à 10 heures, précises du matin, et sera de retour [illegible] Pour le fret ou passage s'adresser à
BRAUD & LANDRY.

POUR LA BALIZE. Le bateau à vapeur [illegible] partira régulièrement pour [illegible] Mardi prochain, à 9 heures, précises du matin. Pour le fret ou passage s'adresser à
A. LAKOSE & Co.

PAQUEBOT REGULIER partant le dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ. Le vapeur MAGNOLIA, capitaine [illegible] partira comme ci-dessus, LES DIMANCHES à 10 heures précises et de retour les mercredis à midi. Pour le fret ou passage s'adresser à bord ou à
JENKINS & TIGLER, 95 Commerce.

POUR NEW-YORK. Le beau navire [illegible] capitaine [illegible] partira pour le ci-dessus, ayant la majeure partie de son chargement engagée. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAS. E. WOODRUFF.

POUR NEW-YORK. Le beau navire [illegible] capitaine Johnston, partira pour le ci-dessus, ayant la majeure partie de son chargement engagée. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TROISGROS & LAMBRE, 26, Vieille Levee.

POUR LA HAVANE. Le brick SALVA LA PATRIA, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira pour le ci-dessus dans 5 jours. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JENKINS & TIGLER, 95, Commerce.

POUR MARSEILLE. Le beau bâtiment [illegible] capitaine Hillert, aura la majeure partie de son chargement engagée, partira pour le ci-dessus dans 10 jours. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JENKINS & TIGLER, 95, Commerce.

POUR MARSEILLE. Le navire français [illegible] capitaine MONTEBON, [illegible] Pour le fret ou passage, s'adresser à
A.G. MAURER, 90 St Louis.

POUR LIVERPOOL. Le navire MERMAID, [illegible] partira comme ci-dessus, ayant la majeure partie de son chargement engagée, et [illegible] Pour le fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commerce.

POUR LIVERPOOL. Le navire MERMAID, [illegible] partira comme ci-dessus, ayant la majeure partie de son chargement engagée, et [illegible] Pour le fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commerce.

POUR LIVERPOOL. Le navire français [illegible] capitaine Smith, partira sous peu. Pour le fret ou passage s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commerce.

POUR LE HAVRE. Le beau navire [illegible] capitaine PAVIN, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira pour le ci-dessus dans 10 jours. Pour le fret ou passage, s'adresser à
JENKINS & TIGLER, 95, Commerce.

POUR LE HAVRE. Le beau navire [illegible] capitaine NARRAGANSETT, capit. Deste, [illegible] partira pour le ci-dessus dans 10 jours. Pour le fret ou passage, s'adresser à
PIERRE POITZ, rue de la Douane.

POUR LE HAVRE. Le navire français [illegible] capitaine [illegible] partira comme ci-dessus, ayant la majeure partie de son chargement engagée. Pour le fret ou passage, s'adresser à
JENKINS & TIGLER, 95, Commerce.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] capitaine [illegible] partira comme ci-dessus, ayant la majeure partie de son chargement engagée. Pour le fret ou passage, s'adresser à
JENKINS & TIGLER, 95, Commerce.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] capitaine [illegible] partira comme ci-dessus, ayant la majeure partie de son chargement engagée. Pour le fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commerce.

AUX NEGOCIANTS ET PLANTEURS. Les soussignés viennent de recevoir par le navire [illegible] de plusieurs qualités et [illegible] pour le cotton, lesquels ils offrent en vente à des prix très réduits. Ils ont aussi en magasin [illegible] pour le cotton, lesquels ils offrent en vente à des prix très réduits. Les négociants qui achèteront les balances à suivre les marchandises, dès le premier jour, ne manqueront pas de s'en faire [illegible] Ils offrent aussi à faire [illegible] Ils offrent aussi à faire [illegible] Ils offrent aussi à